

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_A006-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A006

OBJET : Ressources - Finances - Principe de la participation de la CPA à la construction du Tribunal de Grande Instance sur la commune d'Aix-en-Provence

Le 19 février 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ALLIOTE Sophie - AMEN Mireille – AMIEL Michel - BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier - GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gâelle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène - MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AUGÉY Dominique donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BACHI Abbassia donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à MERGER Reine – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARDON Robert donne pouvoir à DAGORNE Robert – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BERNARD Christine – CIOT Jean-David donne pouvoir à ALBERT Guy – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à ROLANDO Christian - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Régis – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LEGIER Michel - TAULAN Francis donne pouvoir à Philippe de SAINTDO

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIE Richard – MEÏ Roger - PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PROVITINA-JABET Valérie – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_01

CONSEIL DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Principe de la participation de la CPA à la construction du Tribunal de Grande Instance sur la commune d'Aix-en-Provence

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de délibérer sur le principe d'intégrer dans le Contrat Communautaire Pluriannuel de la Ville d'Aix-en-Provence, le montant du projet lié à la construction du Tribunal de Grande Instance.

Exposé des motifs :

Le contexte

En 2005, un projet de création d'un pôle judiciaire pour la Ville d'Aix-en-Provence a été lancé afin de remplacer l'ancien Tribunal de Grande Instance vétuste, mal dimensionné pour les besoins de son ressort et inadapté au bon fonctionnement des services de la justice.

Concrètement, le Ministère de la Justice a procédé à l'ensemble des acquisitions foncières et a lancé un concours d'architecte dans le cadre d'un projet de l'ordre de 100 millions d'euros.

La Ville d'Aix-en-Provence a mis gracieusement à disposition de l'État les terrains sur lesquels l'État a édifié des bâtiments modulaires permettant au Tribunal de Grande Instance de disposer de locaux supplémentaires facilitant par la même les opérations de démolition / reconstruction liées à l'édification d'un nouveau Tribunal de Grande Instance.

Aujourd'hui, le report des travaux sans délais précis pose de nombreuses difficultés de fonctionnement et aurait des conséquences préjudiciables sur la sécurité des bâtiments, des personnels et des justiciables.

Ainsi, après accord de la Chancellerie, la Ville d'Aix-en-Provence se propose de faire construire elle-même le Tribunal de Grande Instance et de mettre au point une solution de remboursement par l'État.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence a délibéré en ce sens en date du 16 décembre 2014.

Dans l'attente de l'accord de l'Etat sur la délégation de maîtrise d'ouvrage communale, il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis de principe sur la prise en compte de ce projet dans le cadre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Ville d'Aix-en-Provence.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2013_A192 du Conseil communautaire en date du 29 novembre 2013 approuvant la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement ;

VU la délibération n°2014-470 du Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence du 16 décembre 2014 autorisant le Maire de la Commune d'entreprendre toutes démarches utiles auprès de l'Etat pour la construction du TGI ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 27 janvier 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la prise en compte du projet de construction du Tribunal de Grande Instance de la Ville d'Aix-en-Provence dans le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources - Finances - Principe de la participation de la CPA à la construction du Tribunal de Grande Instance sur la commune d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015